

*Caisse de prévoyance professionnelle
en faveur des travailleurs et employeurs
du commerce de détail
du canton du Valais*

20

22

Rapport de gestion

CAPUVA

Table des matières

Chiffres clés	1
Préambule	2
Evolution de la prévoyance	3
Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)	3
Système de contrôle interne (SCI)	5
Rétrospective des marchés	5
Investissement responsable	6
Taux d'intérêt	7
Taux d'intérêt technique et tables actuarielles	7
Taux de conversion	7
Rapport annuel 2022	8
Affiliés	8
Assurés et bénéficiaires de rentes	9
Comptes annuels 2022	12
Cotisations	13
Engagements actuariels	13
Situation financière - Degré de couverture	16
Placements et performance	17
Frais de gestion de la fortune	19
Frais d'administration	19
Bilan résumé	20
Compte d'exploitation résumé	21
Conclusions	22
Organisation	23

Chiffres clés

	2022	2021	2020
Nombre d'assurés actifs	2'029	2'017	2'141
Nombre de bénéficiaires de rentes	182	169	163
Nombre d'employeurs affiliés	901	867	852
Total de l'actif (en millions de CHF)	139.9	156.9	138.7
Performance nette (en %)	-12.96	8.07	3.92
Degré de couverture légal (en %)	107.8	125.0	119.4
Frais d'administration par assuré (en CHF)	201.65	150.85	156.25
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels (en %)	1.00	3.00	1.00

Des chiffres-clés 2022 marqués par :

- un accroissement du nombre d'employeurs affiliés,
- une progression modérée du nombre de bénéficiaires de rentes
- une attribution d'intérêt égale au taux minimum légal
- une performance négative,
- une diminution de la réserve de fluctuation,
- une diminution du degré de couverture,

Préambule

Chères assurées, Chers assurés,
Mesdames, Messieurs,

«après la crise Covid-19, l'année 2022 a été marquée par l'invasion de l'Ukraine, la crise énergétique et la hausse de l'inflation »

Après la crise sanitaire du Covid-19, l'année 2022 a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, la crise énergétique et la hausse de l'inflation. Ces événements ont créé un impact fortement négatif sur les marchés financiers.

La hausse des taux d'intérêt a entraîné des pertes significatives sur le marché des actions et des obligations. En conséquence, la performance moyenne des placements au cours de l'année sous revue a été nettement négative, ce qui s'est traduit par une diminution des taux de couverture de la grande majorité des institutions de prévoyance.

Dans ce contexte et à l'aide de la réserve de fluctuation de valeurs constituée à hauteur de 94 % de son objectif en 2021, la CAPUVA a pu maintenir son degré de couverture supérieur à 100 %.

Au niveau des acteurs de la prévoyance, le nombre d'institutions de prévoyance du 2^{ème} pilier est en constante diminution et les avoirs qu'elles gèrent ne cessent d'augmenter. Selon les derniers chiffres publiés, environ 1'400 institutions de prévoyance gèrent près de CHF 1'200 milliards.

Cette concentration de Caisses est principalement due au renforcement de la réglementation qui est plus difficile à mettre en place pour les petites caisses de pensions que pour les grandes. Les coûts relatifs à ces obligations sont également l'une des conséquences.

La croissance de notre Institution se poursuit dans un contexte concurrentiel très marqué. La CAPUVA poursuit son développement principalement sur la base des réseaux associatifs et grâce à notre propre équipe.

Evolution de la prévoyance

Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)

Après le rejet en septembre 2017 de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, deux réformes ont été lancées, l'une du 1^{er} pilier (AVS 21) qui entrera en vigueur en 2024 et l'autre du 2^{ème} pilier (LPP 21) désormais sous toit.

En effet, le Parlement a définitivement adopté le 17 mars dernier, en votations finales la réforme controversée du 2^{ème} pilier (Le National a approuvé le projet par 113 voix contre 69 et 15 abstentions. De son côté, le Conseil des Etats a dit oui par 29 voix contre 8 et 5 abstentions). Un référendum a été lancé contre cette nouvelle réforme. L'alliance contre la réforme des caisses de pensions indique avoir déjà obtenu les signatures contre la réforme de la LPP. Ce projet devrait être soumis aux urnes en mars 2024.

La réforme LPP prévoit d'abaisser le taux de conversion minimal de la prévoyance professionnelle obligatoire. Cette mesure s'accompagne de compensations pour éviter une baisse des rentes des personnes concernées.

Dans le détail, la réforme LPP se compose des mesures suivantes :

- *Abaissement du taux de conversion*

La réforme de la LPP prévoit un abaissement du taux de conversion, de 6,8 % à 6 %, devenu nécessaire avec l'augmentation de l'espérance de vie. Le capital constitué par un rentier durant son activité professionnelle aboutira à une rente plus petite.

- *Renforcement du processus d'épargne*

Le Parlement a décidé d'abaisser le seuil d'accès de la prévoyance professionnelle, d'introduire une déduction de coordination proportionnelle au salaire et de simplifier les taux de bonifications de vieillesse. Ces trois mesures visent à augmenter l'avoir de vieillesse final et donc à compenser sur le long terme la baisse du taux de conversion. Elles ont aussi pour objectif de mieux assurer les bas salaires, les temps partiels et d'alléger les charges sociales des personnes actives de plus de 55 ans.

1. Le seuil d'accès est abaissé à 19'845 francs, contre 22'050 francs aujourd'hui, soit le 90 % du montant actuel,
2. La déduction de coordination équivaldra à 20 % du salaire AVS. Aujourd'hui, c'est un montant fixe de 25'725 francs qui est déduit du salaire, quel que soit le taux d'occupation. Le gain assuré dans la LPP correspondra à 80 % du salaire AVS (jusqu'à un montant de 88'200 francs). Le salaire coordonné minimal actuel n'a plus lieu d'être et est abrogé,
3. Le Parlement a aussi décidé de ne pas toucher à l'âge du début de l'épargne, soit 25 ans. Enfin, les personnes de plus de 55 ans ne seront plus pénalisées par un taux de prélèvement trop élevé. Il ne restera plus que deux étapes: un taux de 9 % du salaire coordonné entre 25 et 44 ans, puis un taux de 14 % dès 45 ans jusqu'à l'âge de la retraite.

- *Supplément de rente pour une génération transitoire*

Cœur de la réforme, différents modèles ont été proposés pour compenser les pertes de rentes des générations transitoires concernées. Avec celui retenu par le Parlement, la moitié des personnes assurées bénéficieront d'une compensation de rentes, durant une période transitoire de 15 ans, à partir de l'entrée en vigueur de la réforme. Le montant du supplément de rente dépendra de l'année de naissance, ainsi que de l'avoir de prévoyance.

Génération transitoire	Avoir vieillesse inférieur à CHF 220'500*	Avoir vieillesse entre CHF 220'500 et CHF 441'000*	Avoir vieillesse supérieur à CHF 441'000**
5 premières années	CHF 200.00 par mois	Montant dégressif	CHF 0.00
5 années suivantes	CHF 150.00 par mois	CHF 0.00	CHF 0.00
5 dernières années	CHF 100.00 par mois	CHF 0.00	CHF 0.00

* concerne env. 25 % des assurés de la génération transitoire

** concerne env. 50 % des assurés de la génération transitoire

Systeme de contrôle interne (SCI)

Les nouvelles directives émises par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) fixaient des exigences notamment en matière de système de contrôle interne (SCI).

Un rapport « SCI – concept de mesures de la Caisse » a été établi par la Direction et présenté aux membres du Conseil de fondation.

Ce document a été audité par l'organe de révision lors du bouclage au 31 décembre 2022 et transmis à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (AsSo).

Rétrospective des marchés

Une grande part des Caisses de pensions suisses a commencé l'année 2022 dans une situation financière confortable.

Mais dès le premier trimestre, la conjonction d'une multitude d'événements, pour certains non prévisibles, a impacté négativement l'évolution de l'ensemble des classes d'actifs, à l'exception des matières premières : la guerre russo-ukrainienne avec ses conséquences sur le prix des matières premières, une inflation galopante, au plus haut depuis quatre décennies, et un durcissement monétaire des banques centrales.

Les contre-performances simultanées de pratiquement l'ensemble des actifs ont sapé la performance absolue d'un portefeuille multi-classes d'actifs. Le mouvement le plus douloureux a sans doute été la correction majeure des prix des obligations d'État. Ces douze derniers mois signent leurs pires résultats depuis 1980. La flambée de l'inflation et les fortes hausses de taux d'intérêt ont mis à mal un marché obligataire haussier de quatre décennies.

Nous savons que les actions peuvent offrir des trajectoires chaotiques, mais l'effondrement des obligations en tandem avec les actions a privé les investisseurs des effets bénéfiques de la diversification.

« des pertes entre 9 % et 18.5 % sur les marchés qui nous concernent »

Malgré une clôture positive sur le quatrième trimestre des principaux marchés financiers, ces bons résultats sont loin d'amortir les pertes subies les trimestres précédents. Considérées sur l'année, les pertes sont colossales; elles s'établissent entre 9 % et 18.5 % sur les marchés qui nous concernent.

Le rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2022 établi par la CHS PP indique que la performance nette moyenne réalisée en 2022 était de – 9,2 % (8,0 % en 2021) pour les institutions de prévoyance sans garantie étatique.

Quant à l'étude de Swisscanto 2023 (472 Institutions de prévoyance ayant participé à cette étude représentant une fortune de CHF 738 milliards) fait ressortir que l'éventail des rendements s'est étalé entre – 1 % à – 16.2 %, ce qui représente la dispersion la plus large depuis la crise financière de 2008.

Investissement responsable

Consciente de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel, la Caisse a entrepris des démarches afin de se positionner sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères ESG).

A l'aide d'un rapport établi par notre Global Custody, les placements « actions/obligations » ont été évalués sur la base MSCI ESG Rating. Ce rating est conçu pour mesurer la résilience à long terme d'un portefeuille aux risques ESG du secteur d'activité.

Ces notations vont de leader (AAA, AA), moyen (A, BBB, BB) à retardataire (B, CCC). Le modèle de notation MSCI ESG identifie les risques ESG qui sont les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur.

« des placements
évalués au rating
« AA » »

MSCI ESG Rating	AA
MSCI Score	7.49
Couverture	87.40%

Quant au MSCI Score, il est basé sur une échelle allant de 0 à 10, 0 et 10 étant respectivement le score le plus bas et le plus élevé possibles. MSCI utilise une méthodologie basée sur des règles identifiant les leaders et les « retardataires » du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la façon dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs pairs/concurrents.

Pour terminer, la couverture représente le pourcentage de positions notées par MSCI pondérées par la valeur de marché.

Les placements de la Caisse sont évalués au rating « AA » conformément au timbre ESG ressortant du rapport au 31 décembre 2022.

Leader	AAA	AA	
Moyen	A	BBB	BB
Retardataire	B	CCC	
Non catégorisé	NR		

Le Comité de placement poursuit ces réflexions sur ce thème et suit notamment les recommandations de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) publiées le 13 décembre 2022. Elles prévoient que les Caisses de pensions présentent un rapport annuel de leurs efforts en matière de durabilité de leurs placements.

Pour rappel, la CAPUVA est membre d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) depuis plusieurs années et également d'Ethos Engagement Pool International depuis 2022, dont le but est le dialogue avec les plus importantes sociétés en matière de bonne gouvernance ainsi que de responsabilité environnementale et sociale.

Taux d'intérêt

« une rémunération des capitaux d'épargne au taux de 1 % »

Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire à 1 % en 2022.

Compte tenu des résultats des marchés financiers en 2022, le Conseil de fondation a décidé de rétribuer les capitaux d'épargne des assurés actifs au taux minimum de 1 %.

Taux d'intérêt technique et tables actuarielles

« un taux d'intérêt technique à 1.75 % et des tables actuarielles LPP 2020 »

Sur la base de la dernière expertise actuarielle réalisée dans le courant de l'année 2022 sur les comptes au 31 décembre 2021 et sur la recommandation de notre expert, le taux d'intérêt technique a été maintenu à 1.75 % au bouclage 2022. Toutefois, de nouvelles tables actuarielles sont utilisées pour déterminer les réserves mathématiques, soit les tables LPP 2020 (P2020).

Taux de conversion

« un taux de conversion maintenu à 6.8 % à l'âge de référence »

Le taux de conversion actuellement appliqué par la Caisse est le taux de conversion légal, figurant à l'article 14 al. 2 de la LPP.

Les taux de conversion réglementaires sont supérieurs aux taux de conversion actuariels issus de l'application des bases techniques de la Caisse. Ainsi, au moment du passage du statut d'actif à celui de retraité et de la transformation de l'avoir accumulé en rentes, la Caisse réalise une perte technique.

En appliquant un plan correspondant au minimum LPP qui concerne environ 87 % de l'effectif total, les taux de conversion sont maintenus au niveau de ceux de la LPP, soit actuellement 6.8 % à l'âge de référence, même si des pertes sur retraite sont constatées.

Rapport annuel 2022

Affiliés

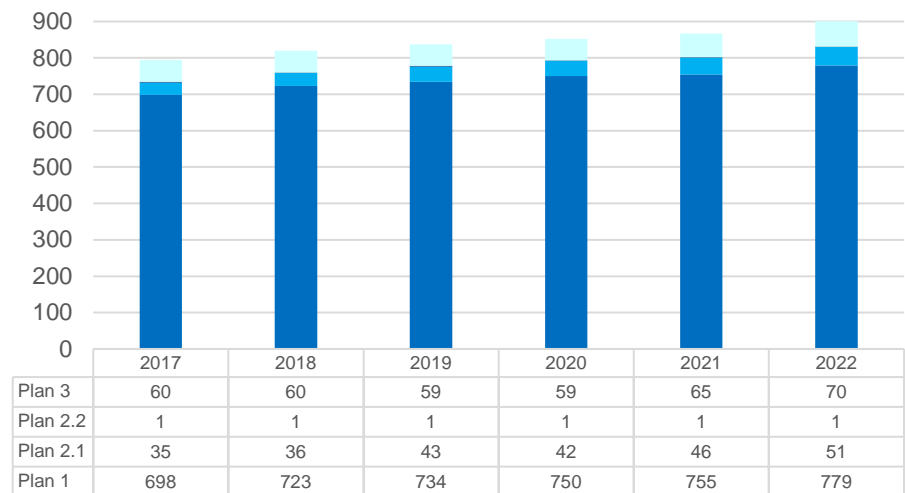
« *le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 901 à la fin de l'exercice 2022* »

A la fin de l'exercice 2022, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 901 contre 867 l'année dernière. Les nouvelles affiliations au nombre de 65 et les radiations de 31 unités provoquent un différentiel positif de 34 membres.

Ils sont répartis dans les différents plans offerts par votre Caisse de prévoyance CAPUVA, soit

- Plan 1 « minimum LPP »
- Plan 2.1 « déplafonné »
- Plan 2.2 « déplanchésé »
- Plan 3 « élargi »

Répartition des affiliés par plan de prévoyance



■ Plan 1 ■ Plan 2.1 ■ Plan 2.2 ■ Plan 3

Assurés et bénéficiaires de rentes

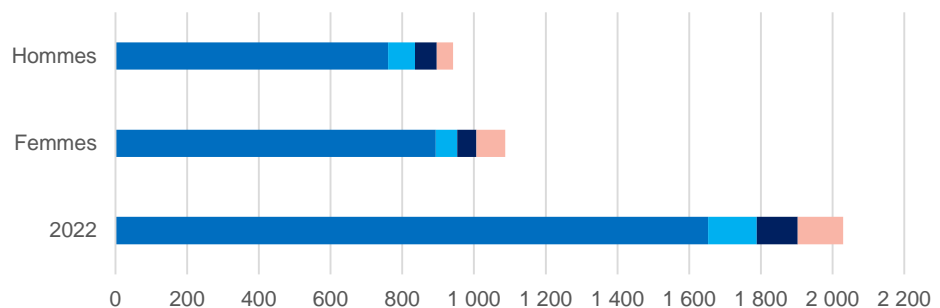
« le nombre des assurés actifs s'élève au 31 décembre 2022 à 2'029 »

Le nombre des assurés actifs est passé de 2'017 au 31 décembre 2021 à 2'029 au 31 décembre 2022. Un effectif stable depuis quelques années.

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Hommes	942	937	1'013
Femmes	1'087	1'080	1'128
Total	2'029	2'017	2'141

Le règlement prévoit que plusieurs plans d'assurances sont gérés par la Caisse (cf page 8). Le graphique suivant illustre l'importance relative de chacun des plans considérés en termes d'effectifs.

Répartition des actifs par sexe et par plan de prévoyance



	2022	Femmes	Hommes
Plan 1	1 653	893	760
Plan 2	135	60	75
Plan 3	115	54	61
Cptes LP	126	80	46

■ Plan 1 ■ Plan 2 ■ Plan 3 ■ Cptes LP

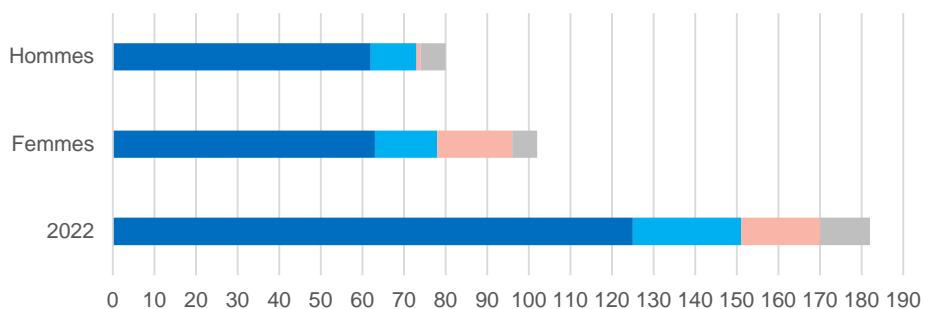
Quant à l'effectif des bénéficiaires de rentes, il est réparti comme suit :

« 182 personnes
bénéficiaire d'une
prestation de
CAPUVA »

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Retraités	125	114	106
Enfants de retraités	3	3	5
Invalides	26	24	21
Enfants d'invalides	9	8	11
Conjoints survivants	19	20	19
Orphelins	0	0	1
Total	182	169	163

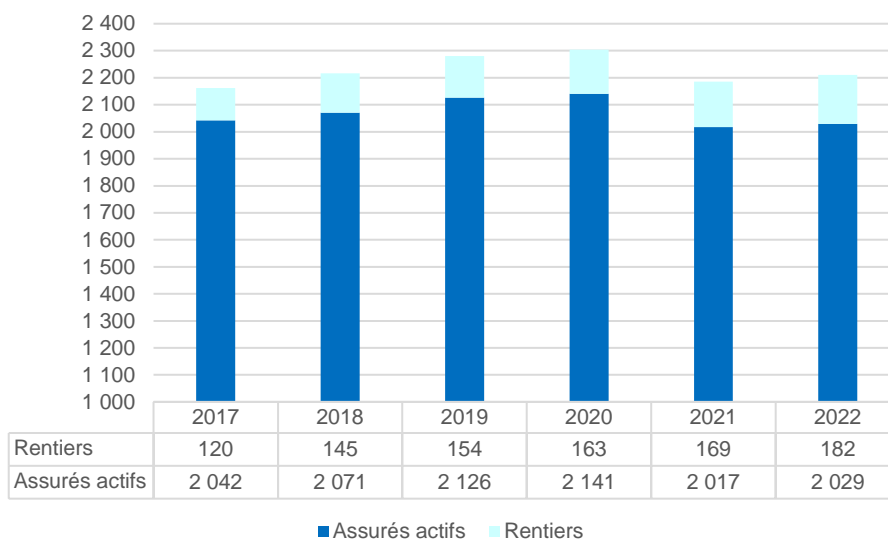
182 personnes bénéficient d'une prestation de CAPUVA. Sur la base des données ci-dessus, nous constatons une progression de 7.6 % du nombre de personne bénéficiant d'une prestation.

Répartition des bénéficiaires de rentes par sexe et par genre



	2022	Femmes	Hommes
Retraités	125	63	62
Invalides	26	15	11
Survivants	19	18	1
Enfants	12	6	6

■ Retraités ■ Invalides ■ Survivants ■ Enfants

Evolution des effectifs des assurés et rentiers

« 12 assurés actifs pour 1 rentier »

Le rapport démographique, défini par le nombre d'assurés actifs divisé par le nombre de bénéficiaires de rentes (sans les rentes pour enfants), a une tendance baissière et se situe à près de 12 assurés actifs pour 1 rentier en 2022.

A la fin 2017, nous comptons encore 17 assurés actifs pour 1 rentier.

La dégradation du rapport démographique provient principalement de l'augmentation du nombre de pensionnés.

Comptes annuels 2022

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CAPUVA sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

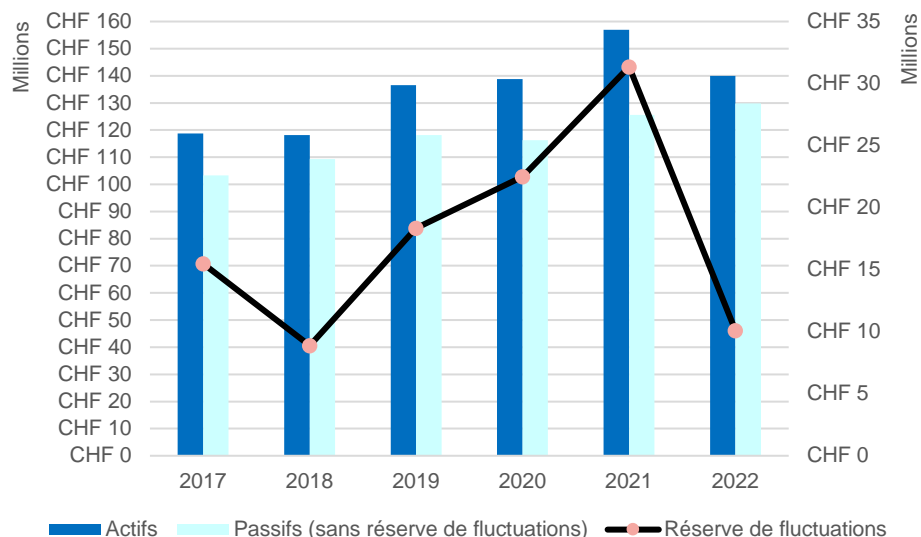
La présentation des comptes des institutions de prévoyance se fait au moyen du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Au bilan, l'évaluation se fait aux valeurs réelles.

Des réserves de fluctuation de valeurs sont constituées afin de compenser les variations sur les marchés des capitaux. Le montant des réserves dépend du degré de risque, de la stratégie de placement choisie et de la capacité de risque de l'Institution de prévoyance.

Le total du bilan a diminué de CHF 16.9 mio pour atteindre CHF 139.9 mio à fin 2022.

« *le total du bilan a diminué de CHF 16.9 mio pour atteindre CHF 139.9 mio à fin 2022* »

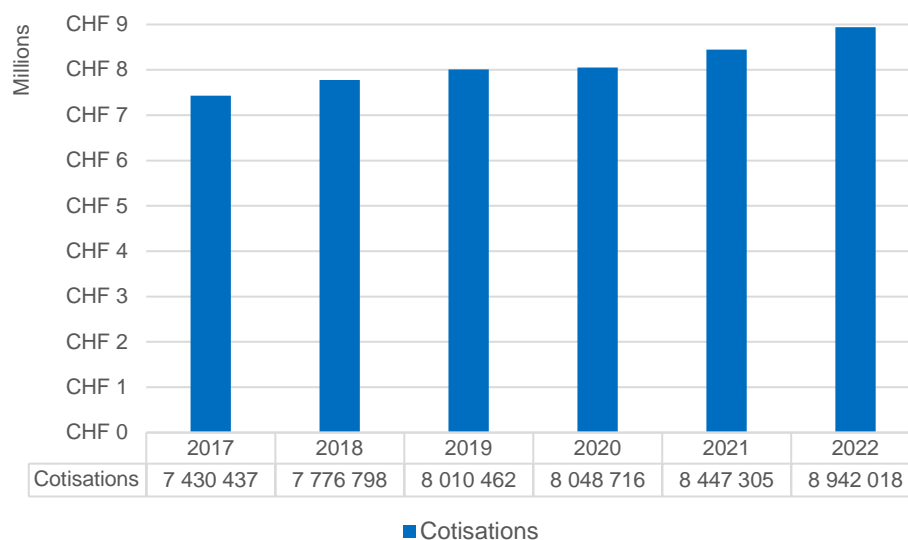
Evolution de l'actif, passif et réserve de fluctuations de valeurs



Cotisations

Les cotisations de l'exercice 2022 s'élèvent à CHF 8'942'018.55 correspondant à une augmentation de 5.85 %.

Evolution des cotisations encaissées



Engagements actuariels

Capitaux de prévoyance

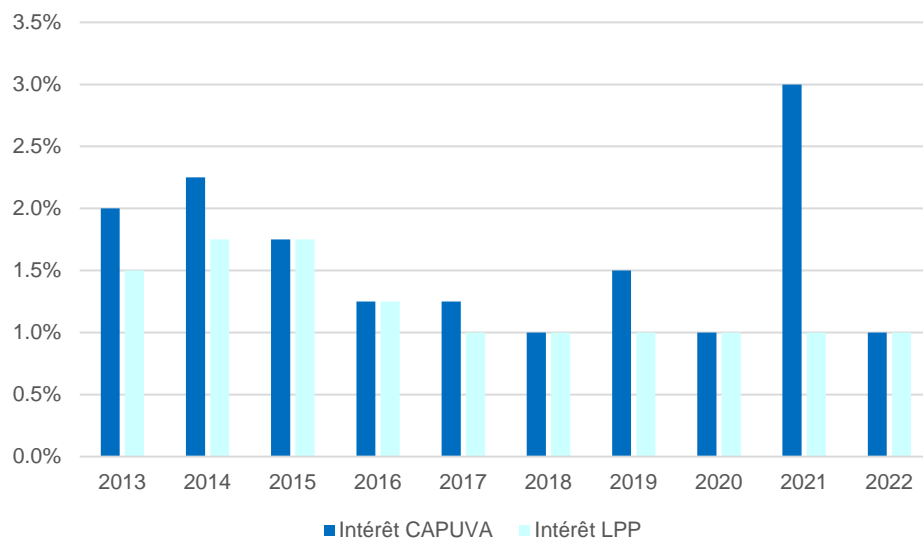
a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs, y compris les comptes de libre passage, s'élèvent respectivement à CHF 90'503'862.50 au 31 décembre 2022 contre CHF 87'695'866.75 au 31 décembre 2021, soit une progression de 3.2 %.

« *les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.00 % en 2022* »

En 2022, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de **1.00 %**, soit au taux minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

Intérêts crédités sur les comptes individuels des assurés



b) Bénéficiaires de rentes

Le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse est de **1.75 %** au 31 décembre 2022. Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques) se composent comme suit :

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Capitaux de prévoyance des retraités	25'288'426	23'486'622	22'704'610
Capitaux de prévoyance des invalides	2'289'712	2'991'767	2'934'848
Capitaux des conjoints survivants	3'635'849	3'621'281	3'559'808
Capitaux de prévoyance des enfants et orphelins	87'576	149'422	202'157
Total	31'301'563	30'249'090	29'401'422

Provisions techniques

« les provisions techniques s'élèvent à CHF 6.457 mio »

Les provisions techniques s'élèvent à CHF 6'457'000.00 au 31 décembre 2022, en diminution de CHF 767'000.00.

Elles se composent comme suit :

a) *Provision de longévité*

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer les coûts de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle correspond à 0.5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'édition des bases techniques. Au 31 décembre 2022, le montant de la provision représente 1 % des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année d'édition appliquée étant 2020. Cette provision s'élève à CHF 312'000.00, en diminution de CHF 547'000.00 par rapport à l'année dernière,

b) *Provision pour maintien du taux de conversion*

Cette provision permet de couvrir, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le coût de la mise à la retraite engendré par le maintien du taux de conversion au niveau des taux LPP. Compte tenu de l'effectif à fin 2022, d'une hypothèse de prise en capital de 40 % et des bases techniques appliquées, cette provision a pu être réduite de CHF 275'000.00 en 2022 pour s'élever à CHF 4'950'000.00 dans les comptes à fin 2022 ;

c) *Provision de fluctuation des risques*

La Caisse est au bénéfice d'un contrat de réassurance congruent la liant à la Bâloise dès le 1^{er} janvier 2022. Compte tenu du contrat en vigueur, l'objectif de la provision pour fluctuation des risques est nul ;

d) *Provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes*

Le règlement sur les passifs de nature actuarielle intègre une réservation supplémentaire pour petit effectif (nommée provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes). A fin 2022, elle s'élève à CHF 1'195'000.00, en augmentation de CHF 55'000.00 par rapport à l'année dernière.

e) *Provision pour changement de taux d'intérêt technique*

Avec un taux d'intérêt technique de 1.75 %, aucune provision pour changement de ce taux à futur n'a été constituée.

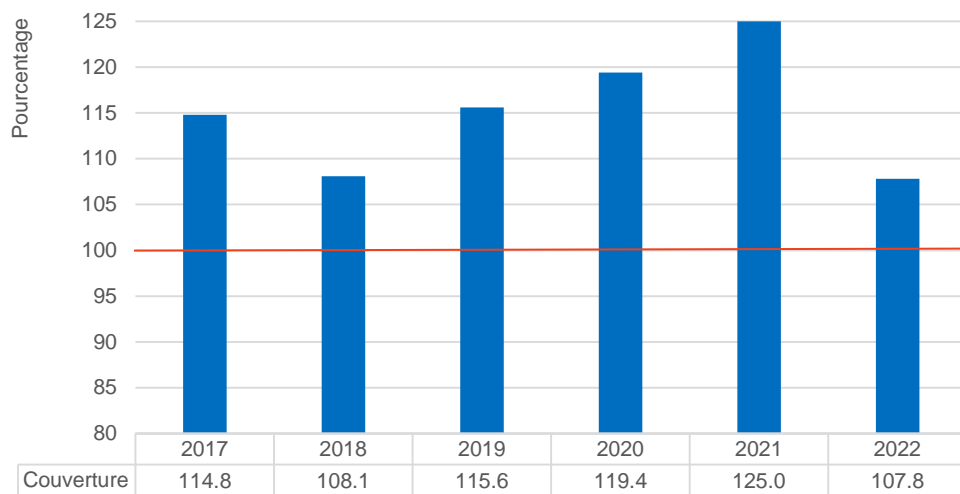
Situation financière - Degré de couverture

« *le degré de couverture légal a diminué de 17.2 %, se situant à 107.8 %* »

Compte tenu notamment des pertes observées sur les marchés financiers durant l'année 2022, le degré de couverture légal (art. 44, al. 1 OPP2) a diminué de 17.2 %, se situant à **107.8 %** au 31 décembre 2022 contre 125.0 % à la fin de l'année 2021.

La réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme est diminuée de CHF 21'263'018.12. Elle atteint CHF 10'086'083.53 et s'élève à 7.8 % du montant total des engagements au 31 décembre 2022. Elle représente ainsi 36 % de son objectif fixé à CHF 27'978'151.00.

Evolution du degré de couverture en %



« CAPUVA a réalisé une performance nette de – 12.96 % en 2022 »

Placements et performance

Compte tenu de l'évolution des marchés durant l'année 2022 et sur la base du rapport « Global Custody », CAPUVA a réalisé une performance nette de – **12.96 %** en 2022.

La performance dégagée par la fortune titres est de – 13.81 %. Le rendement net sur l'immobilier atteint 4.50 %.

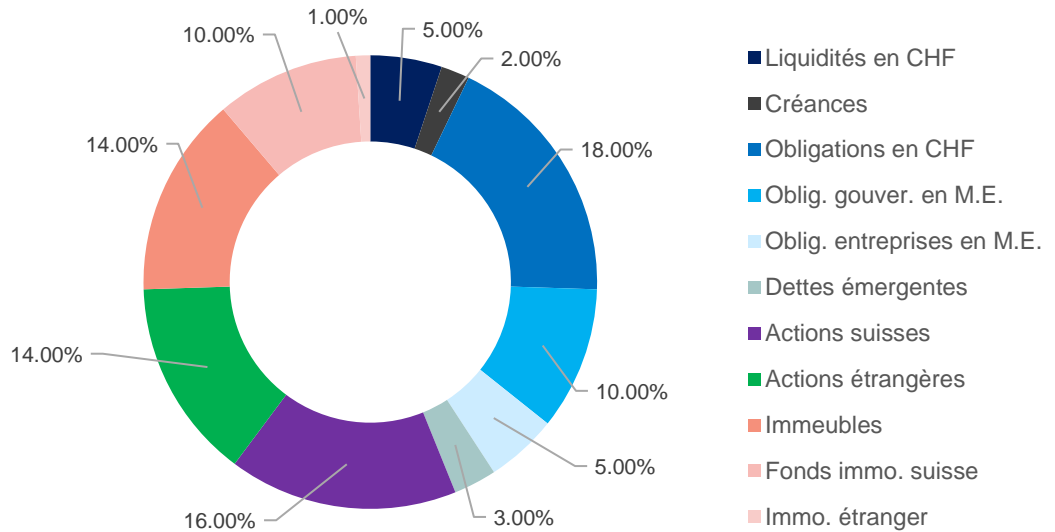
Comme exposé, les conséquences de la pandémie de Covid-19, de la guerre en Ukraine mais aussi de l'inflation croissante des derniers mois ont déclenché des corrections importantes sur les marchés financiers en 2022.

Le résultat net des placements s'élève à CHF – 20'028'718.52 au 31 décembre 2022.

Il se compose comme suit :

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Résultat net des liquidités et placements marché monétaire	87'759.20	-123'293.97	-19'307.83
Résultat net des obligations et titres similaires	-8'017'994.82	-1'165'418.89	1'597'978.31
Résultat net des actions et titres similaires	-9'313'484.97	12'056'406.57	3'514'382.69
Résultat net des produits dérivés	-405'844.43	123'081.40	125'486.67
Résultat net immobilier	-1'442'905.55	1'017'115.66	683'864.42
Frais de gestion de fortune	-936'247.95	-756'870.41	-621'780.16
Total	-20'028'718.52	11'151'020.36	5'280'624.10

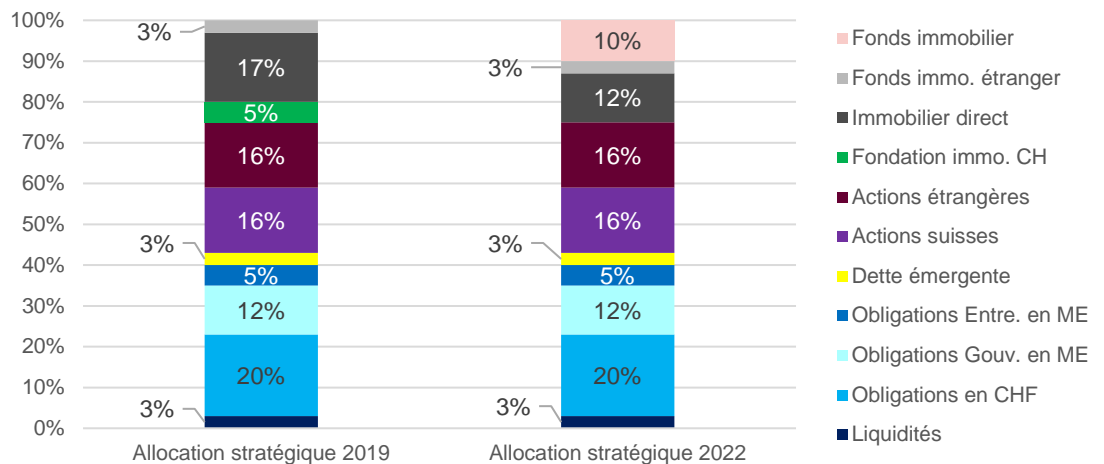
Répartition des placements par catégorie au 31 décembre 2022



L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée sur une analyse de congruence entre les Actifs et les Passifs (étude ALM) réalisée à fin 2020. Celle-ci revêt un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans.

La dernière allocation stratégique a été adoptée en 2021 par le Conseil de fondation pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Allocation stratégique



«une nouvelle allocation stratégique entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022»

«Les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0.68 % des placements transparents»

Frais de gestion de la fortune

Les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle obligent les institutions de prévoyance à saisir dans le compte d'exploitation les frais non facturés qui sont déduits directement du rendement des placements collectifs.

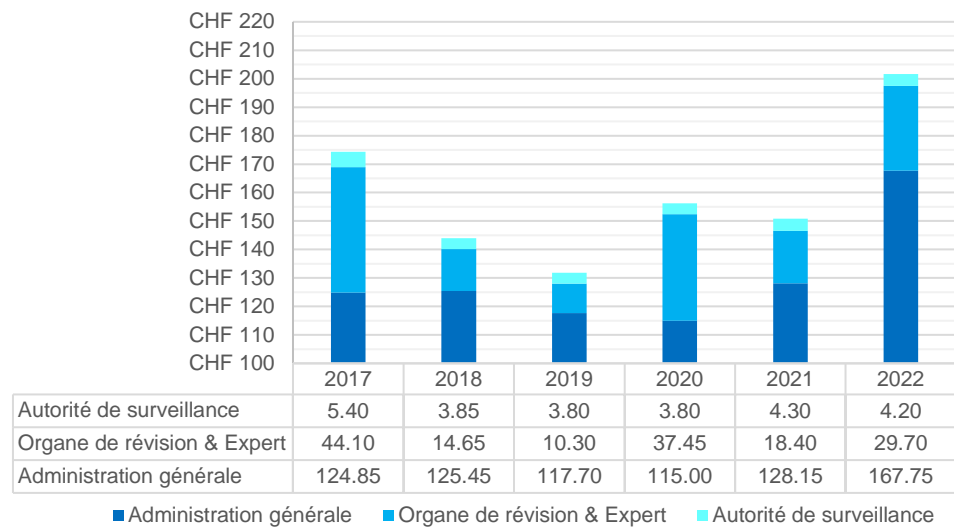
Ainsi les frais de gestion de la fortune s'élèvent à CHF 936'247.95, soit le **0.68 %** des placements transparents. Sur la base de l'étude Swissscanto sur les Caisses de pension en Suisse en 2022 et avec pondération en fonction de la fortune, les frais moyens de gestion de fortune en pour cent des placements transparents au niveau des frais ont progressé de 0.50 % à 0.56 % au cours de l'année sous rapport.

Frais d'administration

«Les frais d'administration s'élèvent à CHF 201.65 par assuré/rentier»

Les frais d'administration 2022, comprenant également les frais de l'organe de révision, de l'expert en matière de prévoyance et de l'autorité de surveillance, s'élèvent à CHF 445'860.55 contre CHF 329'705.40 en 2021. Les frais d'administration, par assuré actif et bénéficiaire de rentes confondus, s'élèvent à **CHF 201.65** contre CHF 405.00 en moyenne au niveau national.

Frais d'administration



L'augmentation des frais d'administration en 2022 est due aux frais résultant de l'expert et de l'organe de révision ainsi que l'adaptation de la convention de gestion au 1^{er} janvier 2022 concernant l'administration générale.

Bilan résumé

ACTIF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7'348'783.69	11'101'290.55	8'076'685.07
Créances	2'835'120.34	2'439'541.86	2'484'998.78
Obligations et titres similaires	50'874'225.14	61'877'756.68	55'637'093.00
Actions et titres similaires	42'301'686.71	59'334'603.49	50'577'406.00
Produits dérivés	551.92	88.22	3'432.00
Immeubles & Immobilier	35'831'474.08	21'462'259.69	21'332'639.00
Compte de régularisation actif	781'730.50	746'304.15	674'963.80
Total de l'actif	139'973'572.38	156'961'844.64	138'787'217.65
PASSIF			
Prestation de libre passage, rentes et autres dettes	157'129.00	119'491.45	47'147.00
Compte de régularisation passif	36'183.00	179'873.94	24'415.15
Réserve de cotisations des employeurs	115'699.35	94'420.85	47'543.85
Provisions non techniques	50'000.00	50'000.00	50'000.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	90'503'862.50	87'695'866.75	80'341'841.85
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	32'567'615.00	30'249'090.00	29'401'422.00
Provisions techniques	6'457'000.00	7'224'000.00	6'377'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	10'086'083.53	31'349'101.65	22'497'847.80
Fonds libres / Découvert	0.00	0.00	0.00
Total du passif	139'973'572.38	156'961'844.64	138'787'217.65

Compte d'exploitation résumé

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	9'765'050.70	9'586'578.02	9'203'392.46
Prestations d'entrée	6'120'430.90	9'858'053.60	5'488'234.55
Prestations réglementaires	-3'456'623.20	-4'147'529.80	-4'712'144.95
Prestations de sortie	-8'315'241.50	-8'046'698.93	-11'785'601.95
Mouvement de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-4'380'799.25	-9'095'569.90	1'156'168.20
Charges d'assurance	-521'256.70	-124'894.10	-126'604.25
Résultat net de l'activité d'assurance	-788'439.05	-1'970'061.11	-776'555.94
Résultat net des placements	-20'028'718.52	11'151'020.36	5'280'624.10
Dissolution(+) / constitution(-) de provisions non techniques	0.00	0.00	0.00
Frais d'administration	-445'860.55	-329'705.40	-359'956.26
Résultat avant constitution ou dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-21'263'018.12	8'851'253.85	4'144'111.90
Dissolution(+) constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	21'263'018.12	-8'851'253.85	-4'144'111.90
Excédent	0.00	0.00	0.00

Conclusions

Voilà, Mesdames et Messieurs, les éléments essentiels de l'année 2022 et nous vous les soumettons à votre bienveillante attention.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter également le rapport des comptes ainsi que l'annexe aux comptes annuels établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.fer-valais.ch.

Nous vous sommes très reconnaissants et vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de fondation et de la Commission de placement pour votre dévouement et vos compétences mis au service de notre Institution.

Un remerciement également à M. Elias **Aufdenblatten** qui a mis un terme à son mandat au sein du Conseil de fondation en décembre 2022.

Pour terminer, nous relevons également l'excellente collaboration avec notre expert en prévoyance, **Pittet Associés SA**, ainsi qu'avec notre organe de révision, la Fiduciaire **Fidag SA**, sans oublier les collaboratrices et collaborateurs pour le travail effectué tout au long de cet exercice 2022.

Avec mes meilleures salutations.

Caisse de prévoyance professionnelle

CAPUVA

Le Directeur



Sébastien Nançoz

Sion, le 12 juin 2023

Organisation

Les organes de la CAPUVA sont le Conseil de fondation (8 membres) ; la Commission de placement (4 membres), l'organe de révision et l'administration.

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

Membres représentant les employeurs

Mme Marie-Joseph Mévillet , Sion	membre dès 2009	UCOVA
M. Elias Aufdenblatten , Zermatt	membre dès 2013 jusqu'au 1.12.2022	UCOVA
M. Jean Marie Crettenand* , Riddes	membre dès 2020	UCOVA
M. Flavien Claivaz* , Sion	membre dès 2021	UCOVA
M. Rouven Welschen , Zermatt	membre dès le 1.12.2022	UCOVA

Membres représentant les salariés

Mme Francine Zufferey Molina* , Chippis	membre dès 2012	UNIA
M. Bernard Tissières* , Sion	membre dès 2016	SCIV
M. Eric Rausis , Chamoson	membre dès 2021	UNIA
M. Stéphane Jordan , Grimisuat	membre dès 2021	SSEC

* membres de la Commission de placement

Présidence et Vice-Présidence

M. Jean Marie Crettenand* , Riddes	Président dès 2021
M. Bernard Tissières* , Sion	Vice-Président dès 2021

Direction

M. Sébastien **Nançoz**, Sion



Caisse de prévoyance professionnelle

CAPUVA

Place de la Gare 2

1950 Sion